

# IL ÉTAIT UNE FOIS...

## Le long chemin de l'instruction!

L'éducation telle qu'on la connaît aujourd'hui est très récente... Voici son histoire.

Par **Rosine Lagier.**

**E**n 1850, Victor Hugo, à l'Assemblée législative, disait : « Partout où il y a un champ, qu'il y ait un livre ! Pas de commune sans une école ! Pas une ville sans un collège ! Pas un chef-lieu sans une faculté ! » À travers les mille et un conflits que l'instruction a fait naître – celle des pauvres, celle des filles, celle des Jésuites, celle de l'État, obligatoire et gratuite –, l'école accompagne notre civilisation dans sa longue marche de transmission des savoirs.

Au Moyen Âge, l'instruction semble réservée aux moines et à leurs novices : « L'instruction religieuse est jugée préférable à la sainte ignorance. » Du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles, les universités forment une très petite élite de théologiens, médecins ou juristes, parmi lesquels l'État et l'Église puisent leurs « serviteurs ».

### L'enseignement des rudiments, de la Renaissance à 1789

Les manuscrits font place à l'imprimerie et à Gutenberg qui engendrent un besoin d'alphabétisation. Luthér, en 1524, écrit aux magistrats des villes allemandes : « Il nous faut en tous lieux des écoles pour nos filles et nos garçons, afin que l'homme devienne capable d'exercer convenablement sa profession et la femme de diriger son ménage et d'élever chrétiennement ses enfants. »

En 1654, Jacques de Batencour, prêtre parisien, publie *L'École paroissiale*, premier traité pédagogique. À Lyon, l'ecclésiastique Charles Demia crée une vaste structure d'enseignement élémentaire pour

▼► L'instruction au Moyen Âge.





les pauvres. En 1688, Jean-Baptiste de La Salle se consacre à la scolarisation gratuite des enfants pauvres, à Paris, avant de s'installer à Rouen, en 1705, pour créer le séminaire des maîtres de l'Institut des frères des écoles chrétiennes qui accueille des jeunes gens.

Avec les collègues, toute une élite sociale, plus particulièrement la noblesse d'épée, prend le chemin de l'école. En 1600, Paris en compte une cinquantaine.

Introduits par Marie de Médicis, les « frères ignorants » s'implantent en milieu urbain dans la moitié nord de la France, dans la vallée du Rhône, dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. En 1779, ils gèrent 410 classes pour 32 000 élèves. En milieu rural, le curé assume la tâche de maître d'école en même temps qu'il enseigne le catéchisme.

Le claquement de la palette de bois ou de cuir sur la main punit l'élève et sert d'avertissement pour les autres. Quand la main du maître ne se fait pas assez lourde, les verges et le martinet complètent les châtiments corporels. Dans une ambiance

silencieuse pendant les exercices, la surveillance de tous les instants se passe entre punitions et subtiles récompenses.

## Violences et guerres de religion

En 1548, le parlement interdit « aux escoliers, le port d'espées, bastons longs, pistolets à feu, chemises de maille », qui laissent sur le carreau quelques étudiants et autres victimes civiles. Après 1560, les guerres de religion, qui s'ajoutent à une dépression économique, accélèrent la désorganisation des collèges, comme des universités, où Catholiques et Protestants ne veulent plus s'asseoir sur les mêmes bancs.

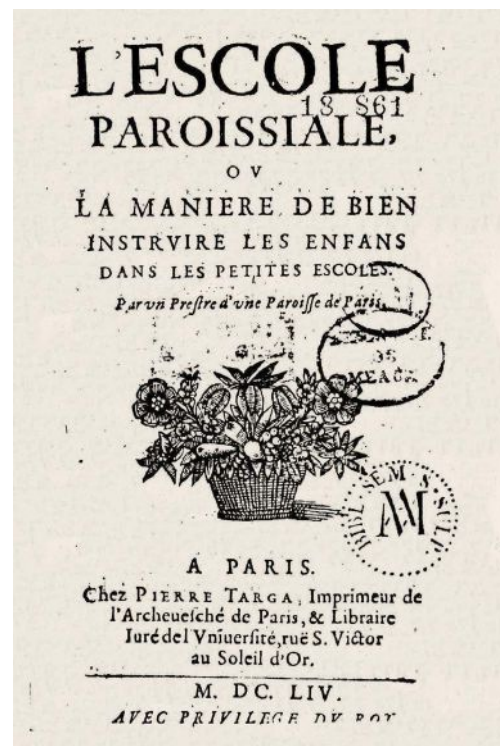
Les régions acquises à la Réforme ouvrent leurs propres collèges, appelés « académies », à Nîmes, Orange, Orthez, Montpellier, Montauban, Saumur, Die et Sedan.

## Les Jésuites, une affaire d'État

La Compagnie de Jésus, créée par Ignace de Loyola à Rome, ouvre son premier collège à Billom, en Auvergne, en 1556. En 1640, elle en possède 70, dont ►







► le futur collège Louis-le-Grand de Paris. D'abord ouvertes en externat, ces écoles accueillent des pensionnaires au XVIII<sup>e</sup> siècle. Leur succès est impressionnant : en 1760, on en compte une centaine, réparties sur tout le territoire. Bientôt, Dominicains, Oratoriens et Minimes créent à leur tour des collèges.

Mais la Compagnie de Jésus représente tout ce que les Lumières combattent : un ordre religieux riche, puissant et insoumis à tout pouvoir politique, incontrôlable, car relevant du pape. Suite à l'affaire qui suivit la faillite du R.P. La Valette à la Martinique, les magistrats jansénistes réclameront l'examen des statuts de l'ordre en 1761.

La fermeture des collèges est proclamée en 1762 et leur proscription hors du royaume en 1764. Un grand débat pédagogique sur l'éducation durera plus d'une dizaine d'années, pendant lesquelles on s'accordera à dire que l'enseignement du français devrait prendre une plus large place (le latin étant encore la langue usuelle), ainsi que l'enseignement des langues étrangères.

En 1783, Lamignon déclare nettement que « l'éducation doit être sous l'inspection de la puissance publique ». La Révolution pose le principe de la responsabilité de l'État en matière d'éducation. Les collèges sont privés de ressources et les biens religieux sont vendus...

◀ **Le maître d'école, en 1638**, d'après Abraham Bosse.  
► **Jacques de Batencour**, l'école paroissiale, 1654.

## À VISITER

Le Musée national de l'éducation, au 185 rue Eau-de-Robec, à Rouen, est classé monument historique et musée de France ; il conserve la plus grosse collection de l'éducation et de l'enfance d'Europe.

## Étudiants et collégiens à l'école, de 1789 à 1880

À l'instigation de Lakanal, la Convention crée des écoles sans instruction religieuse, sans répartition de classes, ni programmes imposés. Les élèves choisissent un à quatre cours, parmi ceux qu'ils préfèrent : à partir de 12 ans, dessin, histoire naturelle, langues anciennes et vivantes ; à partir de 14 ans, mathématiques, physique et chimie ; au-delà de 16 ans, grammaire, belles-lettres, histoire et législation.

La Convention fonde également des écoles pour la formation des ingénieurs : l'École centrale des travaux publics, rebaptisée École polytechnique, le Muséum national d'histoire naturelle et le Conservatoire national des arts et métiers, qui sont tout à la fois école et musée. En 1795, l'Institut national des sciences et des arts ouvre ses portes. En 1800, 10 000 élèves sont scolarisés, soit moins du quart des effectifs de 1789.

Napoléon poursuit la réorganisation qui implique un monopole de l'État sur l'enseignement. Toutefois, après autorisation et moyennant une redevance à l'État, des établissements privés et des séminaires peuvent se créer, mais l'école primaire et l'instruction des filles restent toujours en marge.





En 1828, Antoine Lefebvre de Vatimesnil devient titulaire du premier Ministère de l'instruction publique mais, en 1829, 14 000 communes sont encore dépourvues d'écoles. Lycéens et collégiens portent l'uniforme et sont, pour une grande majorité, pensionnaires : l'internat est austère, l'hygiène rudimentaire, les études durent de 15 à 17 heures, assis, et se terminent vers 22 heures.

### L'école de garçons est obligatoire dans chaque commune...

En 1833, la loi Guizot rend obligatoire la création d'une école de garçons, qu'elle soit privée ou publique, dans toute commune de cinq cents habitants et oblige chaque département à entretenir une école normale d'instituteurs pour la formation des maîtres.

En 1848, la II<sup>e</sup> République instaurant le suffrage universel masculin, Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction publique, adresse une circulaire aux instituteurs, par l'intermédiaire des préfets, les priant de

◀ **La maîtresse d'école, en 1747**, d'après Bernard Lepicié.

▶ **Le maître d'école, en 1780**, d'après Jean Jacques de Boissieu.

« IL NOUS FAUT EN TOUS LIEUX DES ÉCOLES POUR NOS FILLES ET NOS GARÇONS, AFIN QUE L'HOMME DEVIENNE CAPABLE D'EXERCER CONVENABLEMENT SA PROFESSION ET LA FEMME DE DIRIGER SON MÉNAGE ET D'ÉLEVER CHRÉTIENNEMENT SES ENFANTS. »

prendre part à fonder la République. Peu s'engagent : Thiers se dit prêt à donner l'enseignement primaire au clergé. « En janvier 1850, tout instituteur est révoqué sur simple notification du préfet. » En quelques mois, 4 000 d'entre eux sont congédiés.

En 1850, la loi Falloux laisse une ample place à l'enseignement confessionnel et complète la loi Guizot. En moins de vingt ans, le nombre d'écoles

passa de 30 000 à 60 000, celui des élèves passa de 1,4 million à 3,5 millions et les établissements publics et privés sont à parts égales.

En 1853, Hippolyte-Nicolas-Honoré Fortoul, ministre de l'Instruction publique et des cultes (de 1851 à 1856), prescrit que le français sera « seul en usage à l'école. »

### L'école de la République, de 1880 à 1918

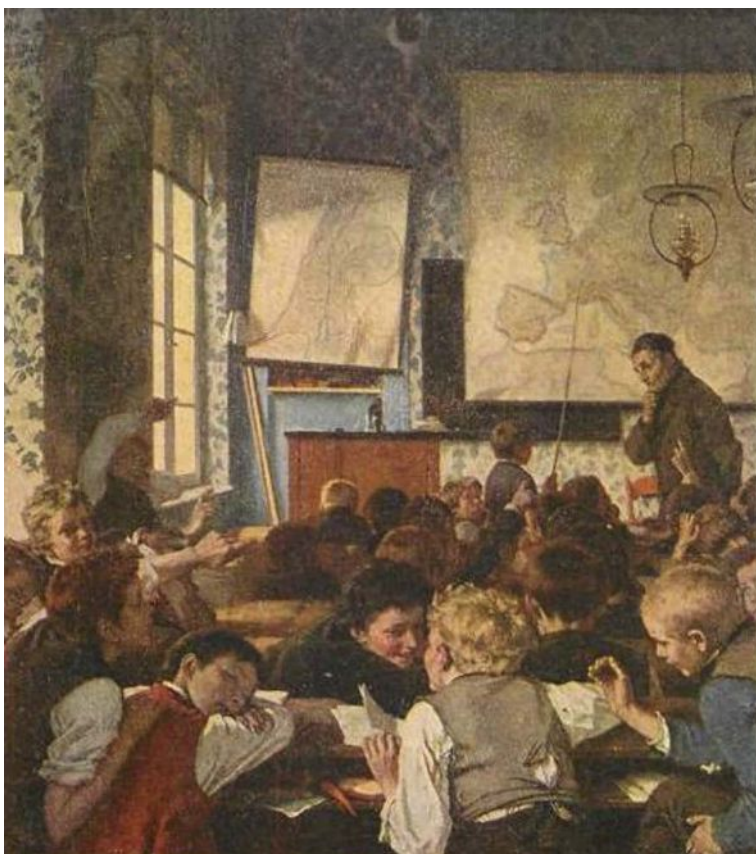
Avec la III<sup>e</sup> République, Jules Ferry prend le portefeuille de l'Instruction publique. Par la loi de juin 1881, la gratuité des écoles primaires est définitivement réglée et, entre 1881 ▶





▲ **En classe, le travail des petits.** Peinture de J. Geoffroy, 1889, Ministère de l'éducation nationale, Paris.

► **Une salle de classe** au début du xx<sup>e</sup> siècle.



► et 1887, l'école maternelle publique est créée en remplacement de la salle d'asile.

En 1882, la loi oblige à la neutralité confessionnelle : la prière et le catéchisme à l'école sont remplacés par la morale et l'instruction civique. Former des maîtres devient un enjeu.

De 1880 à 1900, l'école élémentaire gagne 700 000 élèves. Dès 1882, une division en trois cours – élémentaire, moyen et supérieur – est imposée avec, pour chacun, des programmes précis. Une batterie d'exercices écrits se met en place. Le boulier et les allumettes aident à compter, des illustrations égayent les manuels scolaires et les murs des classes arborent des cartes ou des bestiaires.

« Au lire-écrire-compter de jadis s'ajoutent le chant, la dictée, l'écriture et le dessin, la leçon de



▲ Un futur savant...  
Peinture de J. Geoffroy,  
1880, MNE.

choses, la gymnastique. » Dès 1880-1882, le certificat d'études « couronne » les meilleurs élèves en devenant sélectif et empreint de solennité.

Malgré la création d'écoles nationales professionnelles et d'écoles manuelles d'apprentissage, le métier s'apprend le plus souvent sur le tas. Avec la création des bourses de licence (1877) puis d'agrégation (1880), des cours publics se développent pour les étudiants. De 10 000 étudiants en 1875, on passe à 42 000 en 1914. La loi de 1896 oblige à créer une université par académie.

### Et pour les filles...

L'interdiction de la mixité par l'Église ne favorise pas la scolarisation des filles. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, des congrégations féminines, telles les Ursulines, les Visitandines, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ouvrent des écoles gratuites pour l'instruction des petites filles pauvres. Elles enseignent « les principes de la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les travaux d'aiguille ».

LE CLAQUEMENT DE LA PALETTE DE BOIS OU DE CUIR SUR LA MAIN PUNIT L'ÉLÈVE ET SERT D'AVERTISSEMENT POUR LES AUTRES. QUAND LA MAIN DU MAÎTRE NE SE FAIT PAS ASSEZ LOURDE, LES VERGES ET LE MARTINET COMPLÈTENT LES CHÂTIMENTS CORPORELS.

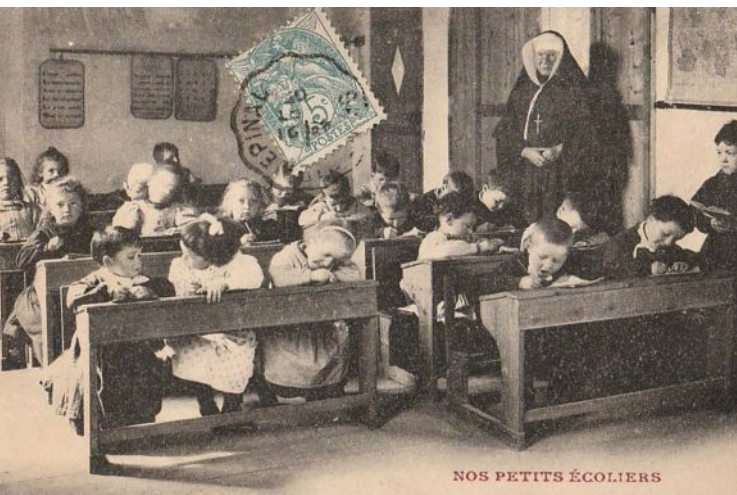
En 1686 et aux frais du roi, donner une éducation soignée à 250 jeunes filles de la noblesse pauvre devient le projet de Madame de Maintenon. De nombreuses congrégations ouvrent alors des pensionnats payants pour les jeunes filles de la noblesse et de la haute bourgeoisie. « On y enseigne la religion et une instruction solide pour leur vie sociale et conjugale, dont l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la lecture, la musique, le dessin, les travaux d'aiguille et l'art de la bonne tenue d'une maison. »

En 1879, avec Paul Bert, la loi oblige les départements à avoir une école normale de filles : soixante-deux s'ouvrent en dix ans. Une austère discipline y règne ainsi qu'un uniforme noir boutonné jusqu'au cou, cheveux tirés et noués.

À partir de 1880, sur proposition de Camille Sée et avec la création d'établissements secondaires féminins, se créent des écoles professionnelles, ménagères et ménagères agricoles. En 1887, 20 048 jeunes filles se présentent au brevet simple : 9 088 sont reçues ; 2 718 sur 3 761 sont admises au brevet supérieur. En 1925, le cursus des lycées de filles s'aligne sur celui des garçons et débouche enfin sur le bac.

En 1900, 401 jeunes filles sont inscrites en universités et sont appelées « étudiants-filles ». En 1903, enfin appelées « étudiantes » ou péjorativement « cervelines », leur nombre passe à 3 180. « La question du mariage des intellectuelles préoccupe ! » En 1930, Gustave Cohen, professeur à la faculté des lettres de Paris, explose : « On se demande avec inquiétude si, après avoir été jadis nos maîtresses, elles ne vont pas ►





◀ Une classe maternelle, en 1903.



▶ Une classe du collège de jeunes filles d'Armentières, en 1907.



◀ Une classe à l'école supérieure de jeunes filles de Chasseneuil, en 1925.



▶ Un cours à la Sorbonne, en 1906 : les étudiantes ont obligation d'être corsetées, chapeautées et chaperonnées.

- ▶ devenir nos maîtres... » En 1938, elles pourront s'y inscrire sans l'autorisation de leur mari!

## En route pour une même école pour tous...

Le <sup>xx</sup>e siècle s'ouvre aux collèges et aux lycées pour une société plus égalitaire, mais la plupart des maîtres restent réfractaires à l'idée de rendre l'élève plus actif et ouvert sur son environnement. En 1920, la majorité des élèves quittent encore l'école à 13 ans, sans diplôme. Il faut attendre 1939 pour que se créent des Centres de formation professionnelle. Devenus Centres d'apprentissage en 1958, ils comptent 260 000 élèves.

En 1930, l'ensemble des collèges et lycées accueille moins de 200 000 jeunes. En 1937, Jean Zay uniformise les programmes du premier cycle des lycées et des E.P.S. De 1945 à 1958,

l'instabilité gouvernementale ne permet pas de réforme significative.

En 1959, l'instruction obligatoire – fixée à 13 ans par la loi du 28 mars 1882 puis allongée à 14 ans par la loi du 9 août 1936 – est portée à 16 ans. En 1963, la réforme Fouchet crée les C.E.S. qui regroupent les élèves âgés de 11 à 15 ans. Parallèlement, la carte scolaire dirige les enfants vers l'établissement le plus proche de leur domicile. Entre 1966 et 1975, 2 354 collèges seront bâtis.

En 1975, la loi Haby fait fusionner C.E.S. et C.E.G. pour un collège unifié donnant accès aux lycées classiques et modernes, conduisant aux bacs A, B, C, D et E. En 1994, le nombre de bacheliers avoisine les 460 000 contre 10 000 environ en 1920. En 2020-2021, on comptait 6 565 850 écoliers, 3 414 350 collégiens et 2 242 700 lycéens et il y eut 93,8 % de réussite au baccalauréat.